

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 20 JUIN 2018
À MÉRU**

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur François MASURIER est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2018

Le compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2018 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

III. Approbation du compte administratif 2017

Lors de la séance, le compte administratif 2017 a été présenté. Celui-ci se compose comme ci-dessous :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 054 138,87 €uros
Recettes :	1 095 849,26 €uros
Solde d'exécution 2016 :	1 028 564,33 €uros
Excédent	1 070 274,72 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 436 377,87 €uros
Recettes :	1 543 363,39 €uros
Solde reporté 2016 :	25 593,44 €uros
Excédent	132 578,96 €uros

Résultat brut de clôture : 1 202 853,68 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	382 299,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 820 554,68 €uros

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve** le compte administratif de l'exercice 2017, soumis au vote par Monsieur Gérard LIPPENS (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

IV. Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur DIEDRICH, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2017 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par Monsieur DIEDRICH, receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

V. Budget supplémentaire 2018

M. FOURNIER présente le budget supplémentaire 2018 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 204 853,68 €uros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	820 554,68 €uros
<u>Section d'investissement :</u>	384 299,00 €uros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget supplémentaire 2018.

VI. Modification des statuts du SMEPS

Le Président vous a expliqué que la commune de La Neuville d'Aumont étant depuis le 1^{er} janvier 2018 devenue la commune de La Drenne (avec les communes de Le Déluge et de Ressons l'Abbaye). Elle fait maintenant partie intégrante de la Communauté de Communes des Sablons et ne doit donc plus apparaître dans les statuts du SMEPS. Pour cela de nouveaux statuts vous étaient proposés.

Les nouveaux statuts du SMEPS ne suscitent aucune remarque **et sont donc approuvés à l'unanimité.**

VII. Financement de tests agricoles

M. BLANCHARD vous a expliqué que le SMEPS propose d'accompagner les agriculteurs dans l'implantation de colza en association avec des légumineuses afin de réduire les traitements phytosanitaires (insecticides notamment) et optimiser la fertilisation azotée.

Il s'agit de financer les semences d'espèces de légumineuses (féverole, vesce, trèfle...) pour un montant maximum de 70€/ha sur 1 ha par exploitant et uniquement si celui-ci est engagé dans le Contrat Azote (soit 11 agriculteurs au maximum). Le budget maximum pour cette opération est donc de 770€. Ce financement est régi par une convention SMEPS / agriculteur.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvée à l'unanimité**.

VIII. Convention pour la réalisation d'une fresque à Méru

Lors de la séance le Président vous a détaillé les raisons nécessitant la signature d'une convention de mise à disposition des façades du réservoir pour la réalisation de la fresque. En effet, la commune de Méru et l'association Nacre Services souhaitent réaliser une fresque sur le château d'eau situé à proximité du quartier Saint Exupéry. Le SMEPS étant propriétaire du Réservoir et Suez en étant l'exploitant, une convention a été passée entre les 4 entités.

La convention de mise à disposition des façades du réservoir pour la réalisation de la fresque ne suscite aucune remarque **et est donc approuvée à l'unanimité**.

IX. Demande de subvention pour l'AMO de DSP Ivry le Temple/Amblainville/Source du Montcel

Monsieur le Président expose que le SMEPS lance très prochainement l'assistance juridique, technique et financière pour le choix et la mise en place du mode de gestion du service d'eau potable afin de réunir les contrats de DSP d'Amblainville, d'Ivry le Temple et des Sources du Montcel.

Cette assistance pouvant être subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et peut être à 10% par le Conseil Départemental, Monsieur le Président propose donc de réaliser un dossier de demande de subvention à adresser à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** cette demande subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental.

X. Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président vous a demandé d'approuver le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH, trésorier pour le 1^{er} semestre 2018 (245,42 Euros bruts).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH.